

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 22 mars 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président  
M. Paul Asselin  
Mme Marie-Josée Beaupré  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim  
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire  
Mme Lison Lefebvre, trésorière  
Me Pierre Archambault, assistant-secrétaire

Absents : M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

#### **CE-2017-298-DEC      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2017-299-DEC      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2017-300-DEC      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 15 MARS 2017**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 15 mars 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2017-301-DEC      ASSISES / UMQ 2017 / CABINET DU MAIRE / 4 ET 5 MAI 2017**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne continue à occuper un rôle de plus en plus actif sur la scène municipale, en tant que 10<sup>e</sup> ville au Québec, et que les assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) constituent un lieu d'échanges privilégié pour de nombreux dossiers touchant la ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le maire de Terrebonne, M. Stéphane Berthe, est membre du Caucus des grandes villes et du Caucus des municipalités de la métropole et qu'il assiste à ces assises;

ATTENDU QUE le directeur adjoint du cabinet du maire qui a, entre autres, la responsabilité du suivi des dossiers qui émanent de l'UMQ et la coordonnatrice à l'agenda et attachée de presse accompagneront M. Berthe à cette occasion

Il est unanimement résolu d'autoriser M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire, et Mme Diane Legault, coordonnatrice à l'agenda et attachée de presse au cabinet du maire, à participer aux assises de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront au Palais des congrès de Montréal, les 4 et 5 mai 2017, pour appuyer le maire pendant la durée de l'événement et des rencontres qui se dérouleront en marge de celui-ci et que les frais afférents à ces assises leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2017-302-DEC      ASSISES / UMQ 2017 / HOMMAGE 20 ANS /  
MARIE-JOSÉE BEAUPRÉ ET FRÉDÉRIC ASSELIN**

ATTENDU QUE Mme Marie-Josée Beaupré et M. Frédéric Asselin recevront un prix lors des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec pour souligner leur carrière de plus de vingt (20) ans à titre de conseiller municipal ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif autorise Mme la conseillère Marie-Josée Beaupré et M. le conseiller Frédéric Asselin à assister à la remise des prix lors des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Montréal le 5 mai 2017 et que les frais afférents à ce congrès leurs soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2017-303-DEC      FORMATION / UMQ / 5 COMPÉTENCES DU  
LEADER EFFICACE / 5 AVRIL 2017 / MME  
BRIGITTE VILLENEUVE**

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec organise une formation à Drummondville le 5 avril 2017 sous le thème *Les cinq (5) compétences du leader efficace* ;

ATTENDU QUE Mme Brigitte Villeneuve, conseillère municipale, y participera dans le cadre de ses fonctions ;

Il est unanimement résolu que Mme Brigitte Villeneuve, conseillère municipale, soit autorisée à participer à la formation de l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu à Drummondville le 5 avril 2017 sous le thème *Les cinq (5) compétences du leader efficace* et que les frais afférents à cette formation lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2017-304-DEC      DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 15 février 2017.
- 

**CE-2017-305-DEC      RAPPORT D'EXPERTISE / ŒUVRE DE PIERRE  
LEBLANC**

ATTENDU QUE l'œuvre de l'artiste sculpteur Pierre Leblanc intitulée « Cinq tables métaphoriques pour un élément en porte-à-faux » et installée dans le bassin de l'ancien moulin de l'Île-des-Moulins, est lourdement endommagée;

ATTENDU QUE cette œuvre a été conçue en 1984 lors de la transformation de l'ancien moulin à scie de l'Île-des-Moulins en bibliothèque municipale de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE cette sculpture est une métaphore du moulin à scie de l'époque et qu'elle était à l'origine composée de plusieurs éléments de bois et d'acier récupérés du bâtiment historique avant d'être intégrés à l'œuvre;

ATTENDU QUE le Centre de conservation du Québec (CCQ) a procédé à un examen de l'œuvre, en mai 2016, en présence de l'artiste Pierre Leblanc suite à la demande de la Ville ;

ATTENDU QUE le rapport d'expertise déposé le 9 décembre 2016 par la restauratrice Stéphanie Gagné estime les coûts de restauration de l'œuvre de M. Leblanc à 53 530\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE le rapport d'expertise du CCQ indique que l'œuvre est dans un état général plutôt mauvais puisque la majorité des éléments en bois sont manquants ou grandement endommagés;

ATTENDU QUE dans la conclusion de son rapport, la restauratrice Stéphanie Gagné estime que deux (2) options sont envisageables: restaurer l'œuvre avec une grande part d'interprétation ou aliéner l'œuvre;

ATTENDU QUE l'option # 1 permettrait de restaurer l'œuvre et de la conserver dans le temps, malgré sa perte d'intégrité et d'authenticité;

ATTENDU QUE les membres de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme sont d'avis qu'il ne faut pas priver le public de cette œuvre inspirée de l'histoire de Terrebonne;

ATTENDU QU'une somme de 30 000\$ a été prévue au budget 2017 de la municipalité pour la restauration de l'œuvre de Pierre Leblanc;

ATTENDU QUE l'investissement de la Ville est toutefois conditionnel au versement d'une subvention équivalente (30 000\$) de la part du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU la recommandation numéro CUL-2017-02-15/01 de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme concernant la restauration de l'œuvre de l'artiste sculpteur Pierre Leblanc installé dans le bassin de l'ancien moulin de l'Île-des-Moulins ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, de retenir l'option # 1 du rapport d'expertise du Centre de conservation du Québec (CCQ) qui vise à restaurer avec une grande part d'interprétation l'œuvre de l'artiste sculpteur Pierre Leblanc pour une somme de 30 000\$ prévue au budget 2017 conditionnellement à l'octroi d'une subvention équivalente du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

QUE copie de la présente résolution soit acheminée au ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec et au Centre de conservation du Québec (CCQ).

QUE le régisseur au développement culturel de la Ville de Terrebonne soit mandaté à communiquer avec M. Pierre Leblanc, artiste sculpteur, pour l'informer de l'ensemble de la démarche de restauration de son œuvre « Cinq tables métaphoriques pour un élément en porte-à-faux ».

---

**CE-2017-306-DEC MARCHÉ DE NOËL DE TERREBONNE /  
RENOUVELLEMENT / SUBVENTION**

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif Action Événements, dont la mission consiste à organiser des événements afin de promouvoir la culture sous toutes ses formes, a présenté la 5<sup>e</sup> édition du Marché de Noël de Terrebonne, du 2 au 18 décembre 2017, au Jardin Masson du Collège Saint-Sacrement;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-921-DEC, adoptée le 11 juillet 2012, autorisant la signature d'un protocole d'entente d'une durée de cinq (5) ans avec Action Événements pour l'organisation et la présentation du Marché de Noël de Terrebonne;

ATTENDU QUE le protocole d'entente conclu entre la Ville de Terrebonne et Actions Événements pour l'organisation et la présentation du Marché de Noël de Terrebonne est venu à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE le Marché de Noël de Terrebonne est devenu au fil des ans un événement festif et familial d'importance dans la région tout juste avant la période des Fêtes;

ATTENDU QUE le conseil d'administration d'Action Événements a manifesté son intérêt marqué à poursuivre son partenariat avec la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QU'Action Événements désire renouveler le protocole d'entente avec la Ville de Terrebonne pour l'organisation et la présentation du Marché de Noël de Terrebonne pour un autre terme de cinq (5) ans, soit pour les années 2017 à 2021;

ATTENDU QUE le Marché de Noël de Terrebonne désire poursuivre sur sa lancée et se positionner encore mieux comme événement incontournable du temps des Fêtes dans Lanaudière et améliorer encore davantage l'éventail d'activités offertes;

ATTENDU le bilan des éditions 2012 à 2015 du Marché de Noël de Terrebonne, présenté par Action Événements à la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme;

ATTENDU le dépôt à cette même commission, le 26 octobre 2016, du budget 2017 d'Action Événements pour le Marché de Noël de Terrebonne;

ATTENDU QU'Action Événements demande à la Ville de Terrebonne de majorer de 5 000\$ la subvention municipale pour la faire passer de 55 000\$ à 60 000\$ par année;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu à la commission;

ATTENDU la recommandation numéro CUL-2017-02-15/02 de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme concernant le renouvellement du protocole d'entente avec Action Événements pour l'organisation et la présentation du Marché de Noël de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est mandatée afin d'élaborer un protocole d'entente à intervenir avec Action Événements pour l'organisation et la présentation du Marché de Noël de Terrebonne pour une période de trois (3) ans (2017-2018-2019).

QUE la subvention municipale soit maintenue à 55 000\$ en 2017 puis majorée à 60 000\$ pour les années 2018 et 2019.

---

**CE-2017-307-DEC      PLANIFICATION / MISE À JOUR / POLITIQUE CULTURELLE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 318-06-2012 adoptant la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne »;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 445-08-2012 approuvant le premier plan d'action triennal (2013-2014-2015) de la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne »;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 237-05-2016 adoptant le plan d'action 2016-2017 de la politique culturelle de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'année 2018 marquera la fin d'un cycle de cinq (5) ans et que la Ville doit donc planifier la mise à jour de la politique culturelle et le lancement d'un nouveau plan d'action;

ATTENDU le bilan 2013-2017 de la politique culturelle élaboré par Direction du loisir et vie communautaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir une somme de 25 000\$ en 2018 pour la mise à jour de la politique culturelle de la Ville de Terrebonne, somme qui sera notamment nécessaire à l'embauche de consultants pour assistance professionnelle, tenue d'activités de consultations publiques avec les partenaires du milieu et autres frais afférents à la mise à jour de la politique municipale;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu à la commission;

ATTENDU la recommandation numéro CUL-2017-02-15/03 de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme concernant la planification de la mise à jour de la politique culturelle ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, qu'un montant de 25 000\$ soit attribué à ladite commission, en 2018, pour la mise à jour de la politique culturelle de la Ville de Terrebonne et le lancement d'un nouveau plan d'action.

QUE la Direction générale, de concert avec la Direction du loisir et vie communautaire, soit et est mandatée à administrer ce budget en lien avec les différents mandats et activités pour la mise à jour de la politique culturelle.

---

**CE-2017-308-DEC      APPROBATION / TRACÉS / TRANSTERREBONNE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-742-DEC mandatant la commission des sports, loisirs et plein air à poursuivre les démarches visant à faire reconnaître la TransTerrebonne comme Route verte;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-195-DEC mandatant la commission des sports, loisirs et plein air à travailler conjointement avec les villes de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines à la réalisation d'une étude de faisabilité visant à aménager une piste cyclable reliant les trois municipalités concernées et donnant accès à la piste cyclable du P'tit Train du Nord;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-806-DEC autorisant le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, maître d'œuvre, et la Ville de Blainville pour la réalisation d'une étude de services professionnels pour la construction d'une piste cyclable interrégionale entre les Villes de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville afin de rejoindre la Route verte via le parc linéaire du P'tit Train du Nord;

ATTENDU QUE la firme WSP a déposé en janvier 2015 un rapport technique confirmant la faisabilité du projet de piste cyclable régionale Les Moulins d'en Haut et évaluant les coûts de construction à 15 367 399\$;

ATTENDU QU'à la suite d'une validation auprès des services de génie des trois municipalités concernées, l'évaluation des coûts du projet a été révisée à 14 397 364\$;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-651-DEC prenant acte de la lettre du 10 mai 2016 de M. Massimo Lezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), demandant à la Ville de Terrebonne de présenter son projet de piste cyclable régionale Les Moulins d'en Haut au comité de direction constitué de représentants du Secrétariat à la région métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de la CMM;

ATTENDU QU'une présentation conjointe des villes de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville a eu lieu à la CMM le 21 juin 2016;

ATTENDU QUE dans une lettre adressée à M. Stéphane Berthe, maire de la Ville de Terrebonne, le 14 novembre 2016, la CMM confirmait que le projet de piste cyclable régionale Les Moulins d'en Haut avait été retenu à la programmation du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et invitait la Ville de Terrebonne à soumettre une demande de financement;

ATTENDU QUE la participation de la Ville de Terrebonne à la piste cyclable régionale Les Moulins d'en Haut consiste à réaliser deux tronçons distincts, à savoir :

- une piste cyclable bidirectionnelle hors chaussée, sur une distance de 560 mètres au nord du chemin Sainte-Claire, dans le secteur La Plaine, vers les limites de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ;
- une piste cyclable bidirectionnelle hors chaussée, sur une distance de 1,2 km, dans l'ancienne emprise ferroviaire du CN, dans le secteur Terrebonne-Ouest, vers les limites de la Ville de Blainville ;

ATTENDU les plans techniques qui ont été réalisés par la Direction du génie et projets spéciaux;

ATTENDU QUE ces plans ont été présentés aux membres de la commission des sports, loisirs et plein air lors de la réunion du 1er mars 2017;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu à la commission;

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2017-03-01/01 de la commission des sports, loisirs et plein air concernant deux (2) nouveaux tracés de la TransTerrebonne empruntant le réseau de piste cyclable régionale *Les Moulins d'en Haut* ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission des sports, loisirs et plein air, d'approuver les deux (2) tracés terrebonniens devant faire partie intégrante du projet de piste cyclable régionale Les Moulins d'en Haut, à savoir :

- une piste cyclable bidirectionnelle hors chaussée, sur une distance de 560 mètres au nord du chemin Sainte-Claire, dans le secteur La Plaine, vers les limites de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ;
- une piste cyclable bidirectionnelle hors chaussée, sur une distance de 1,2 km, dans l'ancienne emprise ferroviaire du CN, dans le secteur Terrebonne-Ouest, vers les limites de la Ville de Blainville.

Que la Direction de l'urbanisme durable soit et est mandatée afin de modifier le Plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne afin d'y inclure les deux (2) tronçons cyclables projetés.

Que la Direction de l'urbanisme durable soit et est mandatée à entreprendre les négociations pour l'acquisition des terrains ou l'octroi des servitudes nécessaires, incluant tous les mandats associés à ce processus, auprès des différents propriétaires affectés par le projet.

---

**CE-2017-309-REC      PROJET / HABITATION SOCIALE ET  
COMMUNAUTAIRE / SECTEUR EST**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1401-DEC mandatant le service de développement économique de la Direction de l'urbanisme durable afin d'entreprendre des discussions avec des promoteurs privés intéressés à conclure un partenariat avec la Ville de Terrebonne dans le cadre de la planification et de la réalisation d'un futur projet de logements communautaires basé sur une approche favorisant l'inclusion sociale;

ATTENDU QU'un important promoteur privé a depuis confirmé son intérêt pour un projet de logements communautaires dans le secteur Est de Terrebonne, un secteur à forte valeur ajoutée, situé près de tous les services;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) de Terrebonne, dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ), travaille sur un projet « clé en main » d'habitation sociale et communautaire d'un minimum de 100 et d'un maximum de 150 unités de logement pour personnes âgées, familles, couples, personnes seules et personnes ayant des besoins particuliers, à faible et à modeste revenus, avec services de soutien ;

ATTENDU QUE l'OMH de Terrebonne a annoncé son intention de demander à la SHQ la réservation des unités nécessaires à la réalisation de son projet dans le cadre des volets 1, 2 et 3 du programme AccèsLogis Québec;

ATTENDU QUE l'OMH de Terrebonne est soutenu dans sa démarche par un groupe de ressources techniques (GRT), soit le Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (GALOP);

ATTENDU QUE le projet est conditionnel à la contribution du milieu représentant un minimum de 15% des coûts admissibles par la SHQ dans le cadre du programme AccèsLogis;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2017-03-14/01 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant le projet d'habitation sociale et communautaire dans l'est de la Ville de Terrebonne;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'appuyer le nouveau projet d'habitation sociale et communautaire de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Terrebonne dans le secteur Est de Terrebonne.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à contribuer financièrement à un montant équivalant à 15% des coûts maximums admissibles prévus au programme AccèsLogis Québec, conditionnellement au remboursement de cette somme par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à participer au « Programme de Supplément au loyer » (PSL) pour 20% à 50% des unités des volets 1 et 2 et pour 100% des unités du volet 3.

QUE la présente résolution soit conditionnelle à la réalisation du projet d'habitation communautaire dans le cadre du programme « AccèsLogis Québec ».

QUE copie de la résolution du conseil soit transmise à l'OMH de Terrebonne et au Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (GALOP).

---

**CE-2017-310-REC      RÉVISION / POLITIQUE DE GESTION  
CONTRACTUELLE ET DE LA POLITIQUE  
D'APPROVISIONNEMENT**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-1135-DEC mandatant un comité aviseur de faire des recommandations à la commission afin de procéder à la révision et à la refonte de la « Politique et procédure d'acquisition de biens, de services et de gestion contractuelle » ;

ATTENDU QUE le comité composé de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances, et de M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, recommande, après étude, de remplacer la politique actuelle par les politiques suivantes :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement, incluant une annexe relative à une directive pour la tenue d'un comité de sélection.

ATTENDU la recommandation numéro ADM-2017-02-22/01 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines concernant le remplacement de la politique actuelle par ces deux (2) nouvelles politiques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, que le comité exécutif recommande au conseil d'adopter la « Politique de gestion contractuelle » et la « Politique d'approvisionnement » jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

## **CE-2017-311-DEC      MANUEL DE GESTION DE PROJET / CRÉATION D'UN COMITÉ**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-870-DEC mandatant la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) afin d'élaborer un manuel de gestion de projets adapté aux besoins spécifiques de la Ville de Terrebonne suite aux recommandations du bureau de la Vérificatrice générale de 2013 relatives à la gestion de projets ;

ATTENDU QUE le processus d'élaboration du manuel a été chapeauté à la Direction générale, sous la gouverne d'un comité directeur composé de :

- M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;
- M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances (jusqu'en date du 17 février 2017) ;
- M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales,
- M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information.

ATTENDU QUE le manuel proposé a été validé auprès des directeurs et a fait l'objet d'une présentation au comité plénier du conseil municipal du 27 février 2017 ;

ATTENDU QUE ce manuel se veut un mécanisme de gestion de projet par portefeuille de projets permettant d'améliorer le processus de sélection des projets afin de raffermir le cadre de gestion des projets en introduisant un système de gestion adapté à notre réalité municipale et inspirée des pratiques performantes couramment reconnues dans le milieu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, que le comité exécutif adopte le « Manuel de gestion de projet » daté du 17 janvier 2017 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE soient créés les portefeuilles de projets suivants :

- Réfection d'infrastructures et remplacement ;
- Développement de nouveaux services ;
- Projets de développement immobilier ;
- Gestion de la flotte de véhicules et équipements roulants ;
- Projets paramunicipaux ;
- Projets spéciaux ;
- Technologie de l'information ;
- Parc immobilier ;
- Projets d'amélioration continue.

QUE soit créé le comité de suivi de portefeuille de projets.

QUE ce comité soit composé de :

- M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim ;
- M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim ;
- Mme Aurore Lesire, adjointe administrative à la Direction générale pour agir à titre de secrétaire dudit comité ;

Le comité pourra inviter dans le cadre de ses travaux :

- Mme Lison Lefebvre, trésorière et directrice de l'administration et finances ;
- un membre du Cabinet du maire.

QUE soit créé un comité spécial relevant du directeur général par intérim pour la mise en place du processus de gestion de projet ainsi que pour choisir et déployer un outil informatique performant relié à ce processus.

QUE ce comité soit composé de :

- M. Luc Legris, conseiller adjoint à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales ;
- Mme Aurore Lesire, adjointe administrative à la Direction générale ;
- Mme Marlène Monette, coordonnatrice à la gestion documentaire et aux archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information.

---

**CE-2017-312-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 203 174,51\$ préparée le 15 mars 2017.

---

**CE-2017-313-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 425 677,65\$ préparée le 16 mars 2017.

---

**CE-2017-314-DEC      NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS / POSTE  
RÉGULIER À TEMPS PARTIEL / DIRECTION DU  
LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

10.1

ATTENDU l'affichage du poste de préposée aux prêts à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Christine Chabot au poste de préposée aux prêts à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 26 mars 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2017-315-DEC      MANDAT TEMPORAIRE / CHEF DE PROJETS /  
DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE  
L'INFORMATION**

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information devra accompagner au cours des prochaines années la Direction de la police pour tous les aspects technologiques liés à la construction, au déménagement et à l'aménagement du nouveau Quartier général de la police nécessitant, entre autres, l'intégration de nouvelles technologies et la gestion d'équipes de projets ;

ATTENDU QUE d'autres projets majeurs nécessiteront également l'implication de la Direction des technologies de l'information tel que le projet de développement la Croisée urbaine (bibliothèque, caserne d'incendie, etc.) ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'affecter une ressource qui sera responsable de planifier, d'organiser de diriger et de contrôler les ressources et les activités des projets qui lui seront confiés ;

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information souhaite affecter, pour un mandat temporaire d'une durée de trois (3) ans, M. Gaétan Champagne, actuellement responsable, services clients, pour agir à titre de chef de projets TI et relèvera du directeur des technologies de l'information ;

ATTENDU QUE M. Champagne s'est engagé par écrit à prendre sa retraite à la fin de ce mandat ;

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information procédera à la dotation de son poste de responsable, services clients, sur une base permanente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif autorise l'affectation, pour un mandat temporaire d'une durée de trois (3) ans, soit un (1) mois après la date d'entrée en fonction du futur titulaire qui sera nommé au poste laissé vacant et jusqu'au 4 septembre 2020, M. Gaétan Champagne à titre de chef de projets TI, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation du poste de responsable, services clients).

Que la modification de la structure soit effective en date de l'adoption de la résolution.

---

## **CE-2017-316-DEC ACQUISITION / DEUX (2) SYSTÈMES DE CAMÉRAS**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2010-763-DEC, adoptée le 14 juillet 2010, acceptant la soumission de la société Groupe Techna inc. pour l'achat de deux (2) systèmes de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SOU-2010-71) ;

ATTENDU QUE les caméras doivent être changées après sept (7) années d'utilisations étant soumises aux intempéries sept jours sur sept ;

ATTENDU la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) via l'Association des Directeurs de Police du Québec (ADPQ) octroie une aide financière de 10 000\$ par appareil pour leur remplacement (remise de 20 000\$ suite à l'acquisition des caméras) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter l'offre de la société Groupe G Techna, datée du 10 janvier 2017, le tout pour un montant de 33 450\$ (taxes en sus) pour l'achat de deux (2) systèmes de reconnaissance de plaques d'immatriculation (aide financière de 20 000\$ de la SAAQ). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0069 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente. *L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon le paragraphe 6 a) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, le tout suivant la vérification juridique datée du 13 mars 2017.*

Que le transfert budgétaire numéro 2017-0070 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 35 119\$, du poste budgétaire numéro 1-02-213-00-515 (informatique) pour un montant de 15 119\$ et du poste budgétaire numéro 1-01-381-21-001 pour un montant de 20 000\$ au poste budgétaire numéro 1-03-100-00-227 (caméras plaques immatriculation), soit accepté.

---

**CE-2017-317-DEC      NOMINATION / SERGENT DÉTECTIVE / DIVISION  
DES ENQUÊTES ET DU SOUTIEN  
OPÉRATIONNEL**

ATTENDU QU'un poste de sergent détective à la section des enquêtes est devenu vacant suite au départ à la retraite de M. Robert Couture ;

ATTENDU QUE la Direction de la police se doit de combler ce poste selon la banque d'éligibilité qui fut créée lors du concours 3212 160302, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Simon Gervais, matricule 374, au poste de sergent détective à la Direction de la police, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

---

**CE-2017-318-DEC      NOMINATION / POLICIER RÉGULIER  
(AUXILIAIRE) / SURVEILLANCE DU TERRITOIRE /  
DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU la promotion de M. Simon Gervais au poste de sergent détective à la section des enquêtes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ;

ATTENDU QUE la Direction de la police se doit de combler ce poste vacant ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Charles Véronneau, matricule 409, au poste de policier régulier (auxiliaire) à la Direction de la police, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

---

**CE-2017-319-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES /  
SECTEUR 3 / NON-RENOUVELLEMENT CONTRAT  
SA15-9046**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 400-08-2015, adoptée le 17 août 2015, acceptant la soumission de la société Irriglobe inc. pour l'entretien des patinoires extérieures du secteur 3 pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 76 146,51\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9046) ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est insatisfaite de la prestation des services offerts par la société Irriglobe inc. pour l'entretien des patinoires extérieures du secteur 3 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un nouvel appel d'offres public pour l'année 2017 avec deux (2) options de renouvellement;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à ne pas renouveler le contrat pour l'entretien des patinoires extérieures du secteur 3 avec la société Irriglobe inc., le tout selon l'article 11 du cahier des charges spécifiques.

Que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'entretien des patinoires extérieures du secteur 3 pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement*** ».

---

**CE-2017-320-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
FAUCHAGE DE TERRAINS VACANTS / NON-  
RENOUVELLEMENT CONTRAT SA15-9065**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit procéder au fauchage de 51 terrains vacants municipaux totalisant 224 930 m<sup>2</sup> ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***le fauchage de terrains vacants pour un contrat d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement*** ».

---

**CE-2017-321-REC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
INSPECTION DE 5 STRUCTURES ROUTIÈRES ET  
PIÉTONNES / MODIFICATION GRILLE D'ÉVALUATION**

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire prépare un programme d'entretien en lien avec ses responsabilités pour les différents ouvrages d'art sur son territoire;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire, pour la préparation de ce programme, souhaite connaître l'état de cinq (5) structures sous sa responsabilité et qu'elle n'a pas les compétences pour réaliser les inspections requises en ce sens;

ATTENDU QUE plusieurs structures sont à responsabilités partagées entre la Ville de Terrebonne et le Ministère des Transports et mobilité et électrifications de transports (MTMDET);

ATTENDU QUE le MTMDET, pour les structures à responsabilité partagées, a fourni à la Ville une évaluation budgétaire des coûts pour la ville pour les travaux à réaliser sous sa responsabilité;

ATTENDU QU'il est requis de procéder à un appel d'offres public afin de solliciter une firme en génie pour procéder à l'inspection générale des cinq (5) structures suivantes :

- 1) Passerelle piétonne autoroute 19;
- 2) Pont parc Écologique;
- 3) Pont rue Florent, Îles-des-Lys;
- 4) Pont Île-des-Moulins;
- 5) Pont TransTerrebonne (rivière Mascouche).

ATTENDU QUE le coût estimé pour les services professionnels pour l'inspection des cinq (5) structures est de 30 000\$ (taxes en sus);

ATTENDU QU'en considération du fait que les services professionnels requis sont spécialisés et que l'emphase doit être axée davantage sur l'expérience du chargé de projet que sur la compréhension du mandat professionnel il est opportun de modifier la grille d'évaluation pour ces services ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **les services professionnels visant l'inspection de cinq (5) structures routières et piétonnes** ».

Que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de cet appel d'offres selon les critères et pointages suivants :

<b>Proposition technique – critères d'évaluation</b>	Points
1. Compréhension du mandat professionnel	20
2. Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	10
3. Qualifications et expérience du chargé de projet	30
4. Qualifications et expérience du soumissionnaire	20
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	20
Sous-total de la pondération technique	100
<b>Proposition financière</b>	
7- Prix de la proposition	<b>Prix</b>
Sous-total prix	
<b>Pondération finale</b>	
<b>(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix</b>	_____

**CE-2017-322-DEC SOUMISSION / TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA FONDATION DE CHAUSSÉE, PROLONGEMENT DE L'ÎLOT CENTRAL, AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET PAVAGE DE COUCHE D'USURE SUR LE BOULEVARD DES ENTREPRISES**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la fondation de la chaussée, le prolongement de l'îlot central, l'aménagement paysager et le pavage de couche d'usure sur le boulevard des Entreprises (SA17-3005) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 février 2017 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 février 2017 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
43688494 Canada inc. (Comeau Experts-conseils)	48,05	29 433,60\$ t.t.c.
IGF axiom inc.	43,24	31 905,56\$ t.t.c.
Efel Experts-conseils inc.	27,42	52 831,01\$ t.t.c.
Cima+ s.e.n.c.	24,55	58 062,38\$ t.t.c.
Equiluqs inc.	--	--

ATTENDU QUE la firme Equiluqs inc. ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 16 mars 2017 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme 43688494 Canada inc. (Comeau Experts-conseils);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **43688494 CANADA INC. (COMEAU EXPERTS-CONSEILS)** pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la fondation de la chaussée, le prolongement de l'îlot central, l'aménagement paysager et le pavage de couche d'usure sur le boulevard des Entreprises, pour un montant de 25 600\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 656. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0082 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis techniques.

---

**CE-2017-323-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION / POSTE DE  
POMPAGE / YVES-BLAIS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 119-03-2016, adoptée le 14 mars 2016, acceptant la soumission de la firme Les Services EXP inc. pour les services professionnels pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'une station de pompage du pôle de la Croisée (SA16-3002);

ATTENDU QUE les travaux de construction du poste de pompage Yves-Blais sont nécessaires pour desservir la nouvelle école primaire de la commission scolaire des Affluents;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus être réalisés à l'été 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour ces travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux de construction du poste de pompage Yves-Blais** » (référence : règlement d'emprunt 648).

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis techniques.

---

**CE-2017-324-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE PAVAGE DE BORDURES, DE TROTTOIRS, D'ÉCLAIRAGE ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER SUR L'AVENUE DE LA CROISÉE ET LA RUE YVES-BLAIS (PHASE 3A) / SECTEUR PÔLE DE LA CROISÉE**

14.3

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 247-05-2015, adoptée le 11 mai 2015, acceptant la soumission de la firme Fahey & Associés pour les services professionnels pour la préparation du plan d'ensemble, des plans, devis ainsi que pour la surveillance des travaux de construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'aménagements paysagers et d'intégration d'utilités publiques dans le projet « Pôle civique dans le secteur est » (SA15-3006) ;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs-conseils sous-traitante à la firme Fahey & associés et responsable de la conception ainsi que pour la surveillance des travaux d'infrastructures municipales est la firme Les Services exp inc.;

ATTENDU QUE les travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et d'aménagement paysager sur l'avenue de la Croisée et la rue Yves-Blais sont nécessaires pour desservir la nouvelle école primaire de la commission scolaire des Affluents;

ATTENDU QUE les travaux de pavage de l'avenue de la Croisée sont prévus être réalisés de manière à ce que le projet de développement atteigne un seuil de rentabilité et qu'à partir de l'atteinte de ce seuil, les travaux de construction de la rue événementielle (avenue de la Croisée) seront réalisés selon le plan d'ensemble qui a été présenté au Comité plénier lors d'une séance de 2016;

ATTENDU QUE les travaux de pavage de l'avenue de la Croisée incluent la construction d'un débarcadère de l'école;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus être réalisés à l'été 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour ces travaux.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux de construction de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et d'enfouissement des utilités publiques – Pôle public, secteur est (Croisée urbaine)** » (référence : règlement d'emprunt 642).

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis techniques.

---

**CE-2017-325-DEC PRÉCHAT DE LAMPADAIRE ET DE COLONNES LUMINEUSES / AVENUE URBANOVA, PIERRE-DANSEREAU ET UNE PARTIE DU BOULEVARD CARMEL**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 336-07-2014, adoptée le 7 juillet 2014, acceptant la soumission de la société Dubo Électrique Itée pour la fourniture de lampadaires et de colonnes lumineuses pour les avenues Urbanova, Pierre-Dansereau et une partie du boulevard Carmel ;

ATTENDU QUE le manufacturier retenu par la société Dubo Électrique Itée pour la fabrication des lampadaires et colonnes lumineuses était la société Philips Lumec;

ATTENDU QUE le projet de l'avenue Urbanova ainsi que le projet de l'avenue Pierre-Dansereau et une partie du boulevard Carmel ont subi des retards de réalisation d'environ deux (2) ans;

ATTENDU QUE ces retards ont fait en sorte que le manufacturier Philips Lumec exigeait une hausse des coûts de l'ordre de 60% due à l'augmentation des coûts de matériaux et de main-d'oeuvre;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a jugé injustifiable cette hausse de 60%;

ATTENDU QU'il a été convenu avec le distributeur Dubo Électrique Itée de trouver un autre manufacturier qui pourrait fabriquer des produits équivalents;

ATTENDU QUE le distributeur Dubo Électrique Itée s'est tourné vers le manufacturier Quattro pour fabriquer les lampadaires et colonnes lumineuses du projet Urbanova;

ATTENDU QUE les produits proposés par le manufacturier Quattro ont été jugés équivalents aux produits spécifiés au devis;

ATTENDU QUE le distributeur Dubo Électrique Itée maintient ses prix tel que prévu au bordereau de soumission ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 17 mars 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter les lampadaires et colonnes lumineuses, fabriqués par le manufacturier Quattro, comme produits équivalents et de maintenir le prix de la soumission du distributeur Dubo Électrique Itée. (*référence : règlements d'emprunts 487-1 et 514-1*).

---

**CE-2017-326-DEC COURSE ÉTINCELANTE / UTILISATION DE CHEMINS PUBLICS / ÉCOLE DE L'ÉTINCELLE / 6 MAI 2017**

ATTENDU QUE, selon la politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemin public, la Direction du loisir et vie communautaire a reçu une demande de l'école de l'Étincelle pour la tenue d'une course pour les étudiants qui se déroulera dans certaines rues de la Ville le samedi 6 mai 2017 de 8h30 à 14h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'école de l'Étincelle à tenir une course pour les étudiants le samedi 6 mai 2017 de 8h30 à 14h dans les rues de la Ville de Terrebonne.

Que la Direction de la police fournisse les effectifs nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de l'activité.

---

**CE-2017-327-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
PATROUILLE DE SURVEILLANCE DANS LES  
PARCS / ANNÉE 2017**

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire, comme à chaque année, a prévu à même son budget l'embauche d'une patrouille de surveillance pour les parcs et la TransTerrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « *la patrouille de surveillance dans les parcs et la TransTerrebonne* ».

---

**CE-2017-328-DEC      DÉFI CARDIO /UTILISATION DE CHEMINS  
PUBLICS / CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À  
TERREBONNE / 26 MAI 2017**

ATTENDU QUE, selon la politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemin public, la Direction du loisir et vie communautaire a reçu une demande du Cégep Régional de Lanaudière à Terrebonne pour la tenue, comme par les années passées, d'une épreuve de course pour les étudiants dans le cadre du Défi-Cardio qui se déroulera autour du cégep et le Complexe aquatique ainsi que sur le boulevard des Entreprises le vendredi 26 mai 2017 de 8h à 13h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Cégep Régional de Lanaudière à Terrebonne à tenir une épreuve de course dans le cadre du Défi-Cardio le vendredi 26 mai 2017 de 8h à 13h qui se déroulera autour du cégep et le Complexe aquatique ainsi que sur le boulevard des Entreprises.

Que la Direction de la police fournisse les effectifs nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de l'activité.

---

**CE-2017-329-DEC      COURSE DES PETITS CHEVALIERS / ÉCOLE  
VISION TERREBONNE / 23 AVRIL 2017**

ATTENDU QUE, selon la politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemin public, la Direction du loisir et vie communautaire a reçu une demande de l'école Vision Terrebonne pour la tenue d'une course familiale afin d'amasser des fonds pour l'école qui se déroulera dans les rues de Melbourne, de Chamonix, de Grenoble, de Séoul, de Millau, de Nagano, d'Oslo et d'Osaka et une portion de la piste cyclable sur le boulevard des Seigneurs sera utilisée entre les rues de Cologne et de Melbourne le dimanche 23 avril prochain entre 9h et 11h (l'activité aura lieu beau temps mauvais temps) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'école Vision Terrebonne à tenir une course familiale le dimanche 23 avril prochain entre 9h et 11h dans les rues de Melbourne, de Chamonix, de Grenoble, de Séoul, de Millau, de Nagano, d'Oslo et d'Osaka et une portion de la piste cyclable sur le boulevard des Seigneurs sera utilisée entre les rues de Cologne et de Melbourne.

Que la Direction de la police fournisse les effectifs nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de l'activité.

## **CE-2017-330-DEC PROGRAMMATION CULTURELLE ESTIVALE 2017**

ATTENDU QUE, dans le cadre de la programmation culturelle estivale de la Ville de Terrebonne, cinq (5) spectacles musicaux seront présentés gratuitement dans différents parcs de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue de cinq (5) spectacles musicaux présentés gratuitement dans différents parcs de la Ville selon l'horaire suivant :

2 Frères	Mardi 27 juin à 19h30	Parc Louis-Gilles-Ouimet	295, rue Normand
Les Trois Accords	Mardi 4 juillet à 19h30	Parc côte Boisée	1154, côte Boisée
Sylvie Desgroseillers	Mardi 11 juillet à 19h30	Parc André-Guérard	3425, rue Camus
Paul Daraiche	Mardi 25 juillet à 19h30	Parc Philippe-Villeneuve	6801, boulevard Laurier
Hommage Expo67	Mardi 1 <sup>er</sup> août à 19h30	Parc Pierre-Laporte	270, rue Pierre-Laporte

Que soit autorisé également la tenue de six (6) spectacles musicaux présentés gratuitement au parc Saint-Sacrement selon l'horaire suivant :

Dumas	Jeudi 6 juillet à 19h30
Patrick Lehman	Jeudi 13 juillet à 19h30
Marie Carmen	Jeudi 20 juillet à 19h30
Karim Ouellet	Jeudi 27 juillet à 19h30
Marieme	Jeudi 3 août à 19h30
Raffy	Jeudi 10 août à 19h30

Que soit autorisée également la tenue de cinq (5) projections de cinéma présentées gratuitement dans différents parcs de la Ville de Terrebonne selon l'horaire suivant :

Baby Boss	Mardi 8 août	Parc Saint-Sacrement	1126, rue Gédéon-M.-Prévost
Lego Batman	Mardi 15 août	Parc Louis-Gilles-Ouimet	295, rue Normand
Les Trolls	Jeudi 17 août	Parc André-Guérard	3425, rue Camus
Les Cigognes	Mardi 22 août	Parc Pierre-Laporte	270, rue Pierre-Laporte
Miss Peregrine	Mardi 24 août	Parc Laurier	2850, rue Sébastien

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

### **1) Musique**

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cette programmation aux dates mentionnées.

**2) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites identifiés ci-dessus.

**3) Branchement électrique**

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur les sites identifiés ci-dessus.

**4) Banderoles**

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2017-331-DEC SOUMISSION / ACHAT ET INSTALLATION DE MODULES ÉLECTRIQUES PERMETTANT L'ÉCLAIRAGE À DISTANCE DES TERRAINS DE SOCCER AUX PARCS CORBEIL, DUMAIS ET ARC-EN-CIEL**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat et l'installation de modules électriques permettant l'éclairage à distance des terrains de soccer aux parcs Corbeil, Dumais et Arc-en-Ciel (SA17-6004) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 février 2017 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 mars 2017 à 11 h 08, à savoir :

Néolect inc.	46 971,89\$ t.t.c.
Installume inc.	48 673,52\$ t.t.c.
Les Entrepreneurs Guy Beaulieu 2009 inc.	51 508,80\$ t.t.c.
Ondel inc.	51 619,28\$ t.t.c.
Michel Guimont, Entrepreneur électricien ltée	53 158,87\$ t.t.c.
JNA Leblanc électrique inc.	55 188,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Néolect inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 8 mars 2017 par M. Charles Saulnier, ingénieur et directeur régional de la firme Comeau Experts-Conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 8 mars 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 21 mars 2017 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Néolect inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 22 mars 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la société **NÉOLECT INC.**, datée du 7 mars 2017, pour l'achat et l'installation de modules électriques permettant l'éclairage à distance des terrains de soccer aux parcs Corbeil, Dumais et Arc-en-Ciel, le tout pour un montant de 40 854\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 586, 593 et 652. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0083 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2017-332-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h37.

---

---

Président

---

Assistant-secrétaire